

l'on aborde la question, c'est lorsqu'on est confronté à la mort dans les couloirs d'hôpitaux ou les salons funéraires. Il faut y faire face maintenant pendant que nous sommes en bonne santé et que nous sommes en mesure d'agir avec compassion.

Le moment est venu de mettre la peur de côté et de faire preuve de courage. Ce n'est pas là une décision facile à prendre pour le Parlement. Je sais à quel point c'est difficile et je n'ignore pas qu'il se peut parfaitement que mon projet de loi soit loin d'être la bonne réponse. Cette motion ne pourrait très bien ne pas du tout convenir. Cependant, prenons une décision quant à savoir si nous avons le droit d'interrompre les traitements en phase terminale. Un médecin a-t-il le droit d'être protégé si, en fait, il soulage au maximum nos souffrances et nos douleurs? C'est là une pratique courante au Canada à l'heure actuelle. Nous devons soit changer les médecins soit modifier la loi. Cependant, il ne faut pas rester dans l'incertitude car nous serons entraînés, autrement, comme certains autres l'ont dit, sur un terrain glissant.

Monsieur le Président, il s'agit là de l'inévitable question de vie ou de mort pour nous tous et tous ceux que nous connaissons et nous aimons. Depuis que j'ai soulevé pour la première fois cette question à la Chambre des communes, des députés des deux côtés sont venus me voir pour me dire qu'ils voudraient bien intervenir à ce sujet, mais qu'ils pleureraient, car ils ont connu cette expérience avec un parent ou un ami et ils les ont vus souffrir plus qu'il n'était nécessaire alors qu'ils priaient pour que la mort vienne les chercher. Cela ne se produit peut-être pas trop souvent, mais même si c'est une seule fois, c'est encore trop. Et je sais que cela se passe souvent dans la vie de nombreuses personnes.

Cette motion n'est peut-être pas la bonne réponse, mais j'exhorte la Chambre à tenir un vote libre et je crois que si c'est là la seule façon de poursuivre le débat, il faut au moins en discuter au Parlement et décider d'agir peut-être durant la présente législature ou du moins, nous préparer à faire ce que la majorité des Canadiens souhaitent, à savoir qu'on les laisse mourir en paix.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je dois dire que je n'aurais jamais cru, il n'y a pas longtemps, qu'on en serait arrivé à cela, qu'on en serait arrivé à tenir ce débat ce soir dans ce Parlement. Je pense que je parle avec une certaine connaissance de la chose, ayant perdu mon père et ma belle-mère, la mère de mon épouse, dans les derniers 18 mois, des causes du cancer dans les deux cas. Alors j'ai eu à vivre dans ma famille la perte d'êtres chers par des maladies fort sérieuses, qui ont emporté ces deux person-

nes. Bien sûr, ce n'était pas les premières, mais c'étaient des cas récents.

[Traduction]

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas de déterminer si un médecin doit donner un traitement contre la volonté de son patient. Non, ce n'est pas l'objet de notre débat ce soir. Cela ne figure même pas dans la motion. Nous ne nous demandons pas non plus si un patient peut refuser un traitement médical. Il est clair qu'il en a le droit et ce droit est protégé par le Code criminel du Canada. Un patient a ce droit, monsieur le Président.

Nous devons plutôt décider si nous allons donner à un être humain le droit de tuer un autre être humain. Voilà l'objet de notre débat actuellement.

Évidemment, nous pouvons dire: Oui, mais, ce n'est pas un être humain ordinaire, c'est un être humain qui va mourir de toute façon. C'est peut-être le cas. Il s'agit d'un être humain dont, comme on vient de le décider en Hollande, la vie ne vaut pas la peine d'être vécue. Pour prouver que je n'exagère pas, permettez-moi de vous lire cette manchette: «L'euthanasie pour les nouveau-nés qui doivent avoir une piètre qualité de vie devient plus acceptable.» Voilà la question dont nous sommes saisis ce soir.

• (2030)

Pourquoi nous penchons-nous sur ce sujet? Eh bien, parce qu'en Colombie-Britannique, il y a une malheureuse personne très malade qui, d'après moi, est exploitée aux fins d'une propagande sur cette question. C'est triste pour notre société en général, mais surtout pour cette femme. Bien sûr, je fais allusion à M^{me} Sue Rodriguez.

La semaine dernière, nous avons appris que le soignant protecteur de M^{me} Rodriguez, qui est venu témoigner en son nom, avait admis à des journalistes avoir forgé la signature de M^{me} Rodriguez sur certains documents. Pourtant, cet homme nous demande de mettre la vie d'une personne entre ses mains ou entre les mains d'autres comme lui, alors qu'il est assez indigne pour forger la signature d'autrui. Voilà la raison de notre débat ce soir. C'est triste, mais nous ne devons pas l'oublier pendant notre discussion.

Je vois mon collègue en face qui est médecin. Il fera sûrement valoir d'autres points de vue, notamment la confiance entre un patient et son médecin. Quelle est la réaction d'un médecin face à une situation comme celle qui existe en Hollande, où les gens se demandent s'ils vont accepter d'aller à l'hôpital en tenant compte des chances d'échapper à l'euthanasie s'ils y vont. Qu'est-ce que cela fait à la confiance qui lie la profession médicale et le patient? Je doute que cela la renforce beaucoup. Je